



Carte postale de la Belle Époque. Droits : Service historique de la Défense, fonds Vannson

# Le cheval dans la gendarmerie du Moyen Âge à nos jours

Rédaction

Au cours de sa longue histoire, la gendarmerie a tissé un lien très particulier avec le cheval qui n'a cessé d'accompagner son personnel dans les chevauchées, puis les tournées en temps de paix (jusqu'en 1938) ou sur les champs de bataille (au moins jusqu'à la Première Guerre mondiale). Ce lien ne s'est jamais complètement distendu grâce au régiment de la Garde républicaine, qui continue à maintenir vivante les traditions équestres militaires.

## LES GENDARMES ET LES ANIMAUX

Présent dès l'origine de la maréchaussée, le cheval joue un rôle crucial dans sa phase de territorialisation en influant sur le maillage des brigades séparées de moins d'une journée à cheval les unes des autres. Les plans des hôtels de la maréchaussée, conservés aux archives départementales, témoignent de la place centrale occupée par les écuries dans ces casernes. C'est la période où le terme de cavalier se substitue à celui d'archer à partir de 1720, avant de le supplanter après 1760 jusqu'à la Révolution française. Une autre

particularité de l'institution est aussi d'obliger les cavaliers à posséder leur propre monture, comme l'atteste l'ordonnance du 28 avril 1778. Par la suite, un système d'aides est institué pour permettre aux gendarmes d'acquérir leur destrier et l'entretenir, mais tous ces frais ne sont pas de nature à favoriser le recrutement.

Pour la gendarmerie, rattachée jusqu'en 1918 à la division de la cavalerie, tout le XIX<sup>e</sup> siècle résonne des pas ferrés des chevaux.



Au quotidien, le cheval rythme le service d'une grande partie des gendarmes. Les corvées liées à son entretien (nettoyage des écuries, nourriture, pansage) représentent déjà un volume horaire non négligeable. Il faut ensuite se tenir informé de l'abondante réglementation en lien avec cet animal (remonte, fourrage, indemnités...). Même l'instruction du personnel consacre une part non négligeable à l'étude du cheval en matière d'hippologie pour reconnaître les maladies les plus fréquentes (morve, boiteries...) et d'exercices pratiques pour apprendre à manœuvrer à cheval dans la perspective du maintien de l'ordre notamment.

*Exempt et cavalier de la maréchaussée dans les années 1770.  
Droits : Service historique de la Défense*

Infatigable compagnon des innombrables tournées, le cheval peut accompagner son cavalier à la guerre. La charge de Villodrigo en 1812 en Espagne, inscrite au drapeau de l'Arme, en représente une éclatante démonstration. Par la suite, les gendarmes n'ont plus guère l'occasion de s'illustrer de la sorte sur le champ de bataille, la gendarmerie fournit encore des unités montées, comme ce régiment à cheval de 766 hommes créé par le décret impérial du 11 août 1870. Si le temps des grandes charges est révolu pour les gendarmes, certains continuent à s'élaner résolument contre l'ennemi.

Le 29 août 1870, le maréchal des logis Coutin n'hésite ainsi pas à charger à la tête de ses gendarmes près de Longwy (Meurthe-et-Moselle) contre un escadron de la garde royale prussienne. En 1914, les premiers jours de la Première Guerre mondiale fournissent les dernières occasions pour les gendarmes des brigades frontalières du Nord et de l'Est d'affronter des uhlans en combats singuliers.

*Gendarme à cheval dans les années 1830.  
Droits : Musée de la gendarmerie*



*Gendarme à cheval durant la guerre de 1870. Droits : Service historique de la Défense*



*Tournée à cheval de la gendarmerie durant la guerre d'Algérie. Droits : Service historique de la Défense, fonds Bousquet*

Hors de métropole, les gendarmes engagés dans la conquête coloniale sont d'abord des cavaliers accompagnant les corps expéditionnaires sous la forme de forces publiques. En Algérie, la présence de 30 gendarmes lors de la prise de la smala d'Abd el Kader en 1843 a marqué les annales de l'Arme. En Extrême-Orient, les gendarmes n'hésitent pas à enfourcher des montures locales, plus petites. Au Sénégal, la gendarmerie française contribue à pérenniser une unité montée prestigieuse, la Garde rouge, toujours employée par l'actuelle gendarmerie sénégalaise. Après la décolonisation, la gendarmerie française continue à employer des chevaux dans l'espace outre-mer dans les Antilles, mais surtout en Nouvelle-Calédonie avec le peloton de surveillance et d'intervention à cheval (PSIC) de Népoui créé en 1985.

Si le cheval règne en maître dans la gendarmerie du XIX<sup>e</sup> siècle, son monopole est en réalité ébranlé assez tôt. Dès 1780, les brigades à pied apparaissent dans la région parisienne. Plus économiques, elles ne cessent de progresser dans les années suivantes à tel point qu'elles représentent déjà la moitié des brigades en 1900.



Carte postale de la Belle Époque. Droits : Service historique de la Défense, fonds Vannson



Carte postale de la Belle Époque. Droits : Service historique de la Défense, fonds Bousquet



Carte postale de la Belle Époque. Droits : Service historique de la Défense, fonds Bousquet



Carte postale de la Belle Époque. Droits : Service historique de la Défense, fonds Bousquet

## **Trotteur (1 et 2) et Guide, les chevaux du gendarme Pambrun**

Notre rédaction évoquait dernièrement le don exceptionnel offert en 2018 par Mme Annie Petit concernant son grand-père, Jean Désiré Gaston Pambrun. Plusieurs pièces de ces archives privées confirment l'importance de la place occupée par le cheval dans la vie du gendarme au début du XX<sup>e</sup> siècle.



*Le gendarme Pambrun et son cheval Trotteur en Algérie au début du XX<sup>e</sup> siècle*

**CHEVAL.**

| NUMÉRO<br>au<br>registre<br>matricule. | NOMS<br><br>ET SIGNALEMENT.  | 1° Provenance.<br>2° Origine.<br>3° Date de la réception.<br>4° Prix d'acquisition.   | ANNÉES.                                      | ESTIMATION<br>aux<br>revues<br>d'inspec-<br>tion.               | Date et causes<br>de la perte.<br>Prix de vente.                           |
|--|--|---|--|---|--|
| 508                                    | Nom : <b>Zrotteur</b><br>Sexe : <b>Entier, 5 ans</b><br>en 1907 ; taille : 1 <sup>m</sup> 48 c.<br>Robe : gris foncé rouanne, lade<br>au bas du chanfrein, entre et dans le<br>nasau droit.<br>Rectification au signalement.   | 1° acheté au Dépôt de<br>remonte de Constantine<br>succursale de Sétif.<br>2° arabe<br>3° 30 octobre 1907<br>4° 530 <sup>f</sup>  | 1907<br>1908                                 | fr.<br>530<br>530.  | Belone<br>vendu le<br>27 avril 1908<br>pour<br>500 f.                      |
| <del>553</del>                         | Nom : <b>Zrotteur</b><br>Sexe : <b>Entier, 5 ans</b><br>en 1909 ; taille : 1 <sup>m</sup> 60 c.<br>Robe : gris très clair, lade<br>aux extrémités naturelles<br>P. 32. 52<br>Rectification au signalement.   | 1° acheté au dépôt de<br>remonte de Constantine<br>Comité de Sétif<br>2° Arabe<br>3° 24 mai 1909<br>4° 585 <sup>f</sup>   | 1909<br>1910<br>1911<br>1912<br>1913<br>1914 | fr.<br>585.00<br>585.00<br>585.00<br>575.00<br>575 <sup>f</sup> | Mont à<br>Pignone<br>le 2 février<br>1915                                  |
| 1239                                   | Nom : <b>Guide</b><br>Sexe : <b>Entier 5 ans</b><br>en 1915 ; taille : 1 <sup>m</sup> 49 c.<br>Robe : gris très foncé rouanne, lade<br>entraves aux ant et à la corde des jar-<br>rets, taches accidentelles sur le garrot.<br>P. 30. 30.<br>Rectification au signalement. | 1° Saisi au gendarme<br>Garreau, évogue<br>2° arabe<br>3° 1 <sup>er</sup> février 1915<br>4° 550 <sup>f</sup> 2 <sup>e</sup> main<br>650 <sup>f</sup> en 1914. Venu en 1 <sup>er</sup><br>main du dépôt de remonte de Con-<br>stantine le 29 juin 1913 : 650 <sup>f</sup> | 1914<br>1915<br>1916                         | fr.<br>650<br>600<br>550  | Mort à l'écarré le 18 octobre 1917<br>Remonte de la main de remonte H. 112 |

Renseignements relatifs aux chevaux du gendarme Pambrun inscrits dans son livret de gendarme



FORMAT DU REGISTRE :  
Hauteur..... 0<sup>m</sup>,260  
Largeur..... 0<sup>m</sup>,180

19<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE.

Place de *Bin-bagout*

ou } \* DIVISION.  
      } \* BRIGADE.

Désignation  
du corps  
ou  
de l'établisse-  
ment.

19<sup>e</sup> Région de Gendarmerie  
5<sup>e</sup> Compagnie  
Arrondissement de *Séty*

# CERTIFICAT D'ORIGINE

de *blessure reçue en service commandé*

(\*) Blessure ou maladie. In-  
diquer si la blessure est une bles-  
sure de guerre ou une blessure  
reçue en service commandé.

Nous, soussignés :

(1) Indiquer les noms, pré-  
noms, grades.

1<sup>er</sup> Témoin (1) *Nicoli René Jean Baptiste*, Gendarme à cheval

2<sup>e</sup> Témoin (1) *Blanc Emile Jean Joseph*, d<sup>e</sup>

3<sup>e</sup> Témoin (1) *Maratier Guy Paul Eugène Gabriel*, d<sup>e</sup>

(2) Nom, prénoms, grade, com-  
pagnie, escadron ou batterie.

(3) En toutes lettres : heure,  
jour, mois et année.

(4) Réciter les faits que les  
témoins ont vus, en désignant  
bien exactement la partie du  
corps atteinte, sans employer,  
toutefois, aucune indication mé-  
dicale technique.

(5) Préciser avec le plus  
grand soin toutes les circon-  
stances dans lesquelles se sont  
produits les faits ainsi que la  
nature du service commandé  
que l'intéressé accomplissait en  
ce moment.

Certifions que (2) le *Nicoli* que *Pambrun* Jean Pierre Gaston,  
brigadier à cheval à la 19<sup>e</sup> Région de Gend., 5<sup>e</sup> Comp. Arrond<sup>t</sup> de *Séty*  
immatriculé sous le n° *541*, le (3) *11<sup>e</sup> avril mil neuf cent seize*  
à *Cinghous*, à l'Écluse de *Not*, arrond. de *Séty*, a fait une chute de cheval, sa monture,  
qui marchait au trot vigoureux sur un terrain plat, s'étant brusquement et sans cause appa-  
rante (5) abattue, est tombé sur le côté gauche et s'est plaint en se relevant de ressentir une  
vive douleur dans l'avant bras gauche... Le Blanc et Maratier, qui le brigadier Pambrun est resté  
à la selle, le même jour à la même heure, à pied, se plaignant de ressentir une vive douleur  
dans l'avant bras gauche, suite d'une chute de cheval faite un peu plus tôt,  
dans un service commandé, reçu d'une tourterelle de nuit.

Fait à *Bin-bagout*, le *12 avril* 1916.

1<sup>er</sup> Témoin,

2<sup>e</sup> Témoin,

3<sup>e</sup> Témoin,

*Nicoli*

*J. Blanc*

*Maratier*

Certificat de blessures reçues par le brigadier Pambrun le 11 avril 1916

Transcription du certificat :

« Certifions, 1°) Nicoli que Pambrun, Jean Désiré Gaston brigadier à cheval à la 19<sup>e</sup> légion de gendarmerie, 5<sup>e</sup> compagnie, arrondissement de Sétif immatriculé sous le n° 548, le onze avril 1916 à cinq heures, à Ouled Bou Nab, arrondissement de Sétif, a fait une chute de cheval, sa monture, qui marchait au trot réglementaire et en terrain plat, s'étant brusquement et sans cause apparente, abattue. Est tombé sur le côté gauche et s'est plaint en se relevant de ressentir une vive douleur dans l'avant bras gauche.

2°) Blanc et Maratier, que le brigadier Pambrun est rentré à la caserne le même jour à six heures, à pied, se plaignant de ressentir une vive douleur dans l'avant bras gauche, suite d'une chute de cheval faite une heure plus tôt dans un service commandé, de retour d'une tournée de nuit.

Fait à Aïn-Tagrout, le 12 avril 1916. »



*Selle du gendarme Pambrun donnée par sa famille au musée de la gendarmerie. Droits : Musée de la gendarmerie*



Gravure humoristique du journal *Le Rire* paru en 1909.  
Droits : Musée de la Gendarmerie nationale

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la gendarmerie souffre d'une image négative, figée dans le passé, dans un monde où le processus de motorisation de la société s'accélère. La bicyclette, apparue dans l'institution dans les années 1890, séduit par son coût réduit et son faible entretien. Même la Garde républicaine (GR) se dote en 1907 d'un détachement cycliste de 200 gardes. Le développement de la police de la route porte le coup fatal à l'emploi du cheval qui disparaît dans la gendarmerie en 1938.

La garde républicaine mobile (GRM), force de maintien de l'ordre créée dans les années 1920, va profiter de la diminution des brigades à cheval pour la remonte de ses propres pelotons. Dans un premier temps, la GRM emploie en maintien

de l'ordre, mais les émeutes du 6 février 1934 à Paris entraînent son abandon. À l'étranger, certaines « gendarmeries du monde » ont conservé cette expertise comme en Espagne, au Portugal et aux Pays-Bas. En France, les derniers chevaux de la « Mobile » ne disparaissent vraiment qu'en 1947.

Après 1962, la Garde républicaine devient la dernière unité montée de l'armée française. Unité de prestige mondialement reconnu, la GR a toutefois essayé d'échapper à la muséification qui risquerait de remettre en cause son potentiel régimentaire. Profitant de la nouvelle perception du cheval dans une société de loisirs attentive à l'environnement, la GR a installé depuis les années 1970 des postes à cheval saisonniers et permanents en Île-de-France, puis sur les côtes françaises et dans les parcs nationaux.



Patrouille à cheval de la Garde républicaine sur le Champ de Mars à Paris. MI/DICOM/E.DELELIS



*Maréchaux-ferrants de la Garde républicaine dans les années 1990. Droits : Service historique de la Défense, fonds Bousquet*

Les capacités de la GR étant limitées, des partenariats ont été établis avec la gendarmerie départementale (GD) qui a renoué ainsi avec les patrouilles à cheval. Depuis juillet 1994, un poste permanent de GD existe même à Compiègne. De même, la circulaire du 5 octobre 1995 laisse aux commandants de circonscription toute latitude pour la mise en œuvre des patrouilles à cheval réclamées par les collectivités territoriales. En dehors des postes à cheval, la GR a développé une autre activité axée sur les services d'ordre public lors des grands rassemblements, dont les événements sportifs. De nos jours, l'emploi opérationnel du cheval, dans les cadres précités, paraît totalement plébiscité par les citoyens.

Actuellement, la Garde républicaine possède 12 postes à cheval disséminés dans la grande périphérie parisienne à proximité de vastes massifs forestiers. Neuf d'entre eux sont rattachés directement à la compagnie de gendarmerie de leur lieu d'emploi et sont armés de sous-officiers issus de la Garde républicaine sauf le PAC du Lion d'Angers et de Compiègne où les gendarmes de la Garde et de la gendarmerie départementale se côtoient. Les deux postes parisiens sont administrés et armés exclusivement par la Garde républicaine, le poste calédonien dépend de la gendarmerie outre-mer et plus précisément de la compagnie territoriale de Koné.



*Démonstration de la Garde républicaine le 14 juillet 2018 à Paris. MI/DICOM/J. ROCHA*

Les gendarmes du poste à cheval du Lion d'Angers peuvent être appelés dans toute la région des Pays de la Loire, pour des missions de prévention de la délinquance, mais aussi en appui des unités territoriales pour mener à bien des enquêtes, notamment pour la recherche de personnes disparues quand de grands espaces naturels doivent être explorés.

Le dispositif des postes permanents à cheval est complété par seize postes saisonniers installés durant la période estivale, comme à Deauville, Étretat, Biscarosse, Cagnes-sur-Mer ou encore à Aléria en Corse. À partir du 15 juillet, ils renforcent la gendarmerie départementale dans certaines zones d'accès difficile mais largement fréquentées (massifs forestiers, sites côtiers).

Afin de mêler expérience et connaissance du terrain, les patrouilles équestres sont constituées de gardes républicains, de militaires de la gendarmerie départementale et de réservistes.